

DÉMONSTRATION Infaco a réalisé une démonstration de son attacheuse électrique A3Mv2, dans des vignes, à Burie.

Simplicité, maniabilité et légèreté

Vendredi dernier, à Burie, dans une parcelle de vignes de Daniel Bouillard, située en bordure de route, la société Infaco a fait une démonstration de son attacheuse électrique A3Mv2, en collaboration avec son distributeur local, Motoviticulture des Borderies. Déjà connue pour son sécateur électrique «L'électrocoup», l'entreprise, basée dans le Tarn, souhaite mieux faire connaître l'attacheuse électrique. «Elle facilite l'attachage en vigne. Le temps de nouage de la machine est inférieur à 0,4 secondes» explique en préambule Laurent Rigal, technico-commercial chez Infaco. Munie d'une batterie de 12 volts, son autonomie est de 7 000 attaches et son temps de recharge est de 5 heures. «Pour une meilleure souplesse, du fil en fer recuit est utilisé. Il est suffisamment solide pour tenir jusqu'à la récolte. Il se détachera facilement au bout d'un an au moment de la taille» prévient le commercial. «Avec une bobine, on peut faire environ 900 liens.» Trois diamètres sont proposés : 0,40 mm, 0,46 mm ou 0,50 mm. «Un carton de 30 bobines



Sabrina Roullin a testé l'attacheuse électrique et a noté des atouts.

coûte 64 E HT». Le coût revient est de l'ordre de 11 à 12 € HT/ha.

Pendant toute la matinée une trentaine de personnes est venue tester cet outil. A l'image de Sabrina Roullin, employée à la distillerie de la Salle à Cherves Richemont. Avec la batterie attachée autour de sa taille, elle note d'emblée «a

légèreté». Après avoir utilisé l'attacheuse pendant quelques minutes, la jeune femme souligne «la simplicité d'utilisation», même si elle estime «qu'il faut un petit temps d'adaptation, de l'ordre d'une demi-journée». Elle apprécie la prise en main, «cela n'est pas le cas avec l'attacheuse que j'utilise dans les vignes.» Pour changer la bobine de fil,

Sabrina Roullin, trouve le «pro-cédé simple.» Côté prix, il est de 640 € HT. Un prix abordable quand on connaît les problèmes de troubles musculo-squelettiques liés aux travaux de la vigne chez les viticulteurs et les salariés viticoles. La santé n'a pas de prix !

LAURENCE GUILÉMIN